

QUESTION 1

Auteur	PDCB, par Muriel Favre-Torelloz, Lauren Rey, Yannick Ruppen (suppl.) et Mathieu Giroud (suppl.)
Objet	Réorganisation des offices des poursuites et faillites – quid du Bas-Valais

L'Etat du Valais met en consultation l'avant-projet de loi de modification de l'organisation des offices de poursuites et faillites.

Cette réorganisation prévoit cinq arrondissements pour les poursuites et deux pour les faillites. Un office des faillites pour le Haut-Valais pour 63 faillites et un pour le Valais romand pour 393 faillites en 2017.

Conclusion

Pourquoi le projet ne prévoit-il pas 3 arrondissements de faillite, un pour le haut, un pour le centre et un pour le bas-Valais, ce dernier se situant à Saint-Maurice afin répondre à une juste répartition territoriale et à une réalité économique?